REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 21 mars 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures (DI)

Cyclistes autorisés à tourner à droite au feu rouge: mesure étendue

A partir de ce lundi, quelque 80 nouveaux feux vont progressivement être équipés du panneau autorisant les cyclistes à tourner à droite même quand le feu est rouge. Ils viendront s'ajouter aux plus de 160 mouvements déjà en service. Le canton rappelle aux cyclistes qu'ils doivent faire preuve de prudence et céder la priorité aux autres usagers de la route, notamment aux piétons.

L'office cantonal des transports procède à l'extension du programme autorisant les vélos à tourner à droite lorsque le feu est rouge et équipé d'un panneau spécifique (cf. image ci-dessous). A partir de ce lundi 21 mars, ce sont environ 80 nouveaux feux qui accueilleront progressivement la mesure. A l'issue des travaux de pose des panneaux, au début du mois d'avril, une liste exhaustive des carrefours concernés sera publiée sur les comptes GE-Transports Facebook et Twitter ainsi que sur le livret cyclistes de ge.ch. En janvier 2021, plus de 160 feux avaient été équipés du panneau au moment de la phase initiale, lancée dès que la disposition fédérale était entrée en vigueur.

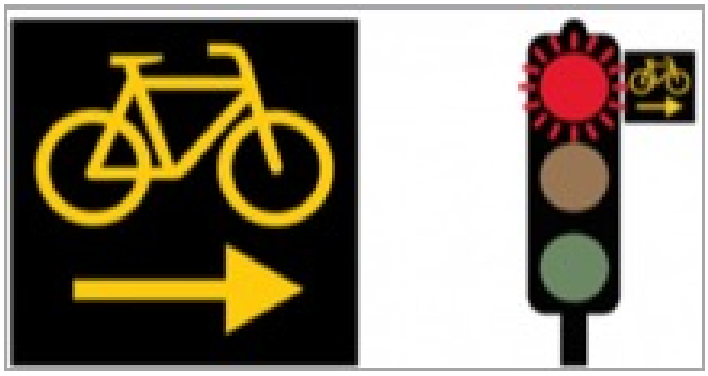

Respect des règles de circulation

Le déploiement de cette phase 2 a été décidé après que des observations menées pendant l'année 2021 ont permis de déterminer que la nouvelle disposition permettait de faciliter la progression des cycles, sans créer de problème de sécurité, notamment pour les piétons. Les autorités rappellent que **la mesure est valable uniquement sur les feux de signalisation équipés du panneau et uniquement pour un mouvement de tourner-à-droite**.

Quand ils bénéficient de l'autorisation de tourner à droite au feu rouge, les cyclistes doivent **céder la priorité à tous les autres usagers de la route**. Ils doivent notamment poser le pied à terre pour laisser passer les piétons et redoubler de prudence en présence de personnes

particulièrement vulnérables, comme des enfants, des personnes âgées ou malvoyantes.

Une vidéo accessible en ligne permet de se familiariser avec les bons comportements à adopter.

Pour tout complément d'information: Mme Karen Troll, chargée de communication, DI, T. 076 491 42 29.